



# PROFIL ENVIRONNEMENTAL DE LA MARTINIQUE

## INDICATEURS DE SUIVI

Décembre 2018



## Table des matières

<b>Enjeu C : Améliorer le respect de la réglementation.....</b>	<b>1</b>
<b>Enjeu n°1 : Anticiper et s'adapter aux effets du changement climatique...3</b>	<b>3</b>
<b>Enjeu n°2 : Améliorer l'aménagement-ménagement du territoire martiniquais.....</b>	<b>6</b>
<b>Enjeu n° 3 : Favoriser l'évolution des mobilités.....</b>	<b>10</b>
<b>Enjeu n°4 : Améliorer la qualité environnementale pour une meilleure qualité de vie.....</b>	<b>12</b>
<b>Enjeu n°5 : Renforcer la préservation des espaces naturels.....</b>	<b>17</b>
<b>Enjeu n°6 : Mieux valoriser les ressources de la Martinique dans une perspective de croissance verte.....</b>	<b>22</b>

# ENJEUX TRANSVERSAUX

## ENJEU C :

### AMÉLIORER LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION

C.1	Ratio entre le nombre de PV dressés et le nombre de PV suivis d'effet			
Cet indicateur doit permettre de mettre en lumière la capacité de faire respecter la réglementation en Martinique en étudiant le taux de PV étant suivis d'effets.				
<b>Enjeu concerné :</b> Améliorer le respect de la réglementation				
<b>Orientation stratégique concernée :</b> concerne toutes les orientations				
<b>Objectifs de référence :</b>				
Valeur de référence		Année de référence	Illustration si nécessaire	
Pas de suivi, à définir		/	/	
Type d'indicateur	Évolution attendue	Facilité de mise en œuvre	Source des données	Fréquence de mise à jour
Réponse		Indicateur à développer en vérifiant l'existence de données auprès de la police de l'environnement	DEAL (Police de l'environnement ...) Communes	Annuelle
<b>Pertinence de l'indicateur retenu</b>				
Les actions illégales (dépôts sauvages, constructions en zone à risques, pollution des eaux ...) peuvent être limitées par de la sensibilisation et des démarches de contrôle, toutefois la sanction est parfois utile et importante. Néanmoins, en Martinique, les sanctions ne sont pas toujours suivies d'effets. L'indicateur ratio entre nombre de PV dressés et ceux suivis d'effet peut être un indicateur pertinent afin de mieux connaître et appréhender les effets des sanctions.				
<b>Modalités d'analyse</b>				
Le suivi annuel de cet indicateur permettra à la fois d'analyser l'évolution du nombre de PV dressé, afin de voir l'efficacité des démarches de la police de l'environnement, mais également le nombre d'amendes payées et donc la compréhension des sanctions.				

<b>C.2</b>	<b>Nombre de logements « illégaux » dans des zones à risques ou à forts enjeux écologiques</b>			
Cet indicateur doit permettre d'améliorer la connaissance de la construction illégale sur l'île, et notamment dans des zones à risques et/ou à enjeux écologiques.				
<b>Enjeu concerné :</b> Améliorer le respect de la réglementation				
<b>Orientation stratégique concernée :</b> Risques : contrôler et détruire les constructions illégales et exposées en accompagnant les propriétaires				
<b>Objectifs de référence :</b>				
<b>Valeur de référence</b>		<b>Année de référence</b>	<b>Illustration si nécessaire</b>	
Pas de suivi, à définir		/	/	
<b>Type d'indicateur</b>	<b>Évolution attendue</b>	<b>Facilité de mise en œuvre</b>	<b>Source des données</b>	<b>Fréquence de mise à jour</b>
Pression		Indicateur à développer	DEAL (police de l'environnement) Communes	Tous les 5 ans
<b>Pertinence de l'indicateur retenu</b>				
Les installations illégales relèvent d'un non-respect de la réglementation par les individus, mais peuvent aussi être liées à un manque d'information, moyens techniques ou financiers des décideurs publics ou privés permettant ainsi la construction en zone à risques ou dans des espaces naturels remarquables et/ou protégés. Améliorer la connaissance de ces constructions illégales permet de limiter l'impact de ces logements « illégaux » sur les milieux naturels et limiter l'exposition des biens et des personnes aux risques naturels ou technologiques. Cet indicateur peut permettre de mettre en place des actions de destruction et relocalisation de ces habitations.				
<b>Modalités d'analyse</b>				
Cet indicateur n'est pas suivi à l'heure actuelle et nécessite donc un travail de création et de collecte de la donnée, mais l'importance de suivre cette donnée est forte aux vues des enjeux en termes de risques et exposition de biens et de personnes, et de préservation de la biodiversité martiniquaise. Une mise à jour de l'indicateur tous les 5 ans permettrait de suivre l'évolution de ces habitations illégales.				

# ENJEUX THÉMATIQUES

## ENJEU N°1 : ANTICIPER ET S'ADAPTER AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.1	Puissance des installations vertes de productions d'énergie																																																																																							
Cet indicateur doit permet de suivre l'évolution des nouvelles puissances d'EnR installées																																																																																								
<b>Enjeu concerné</b> : Anticiper et s'adapter aux effets du changement climatique																																																																																								
<b>Orientation stratégique concernée</b> : Limiter les causes du changement climatique à la source : réduire les émissions de GES																																																																																								
<b>Objectifs de référence</b> : PPE 2019-2023 = - 264,3 MW d'énergies renouvelables installées à 2023 - Autonomie énergétique à 2030 (100% d'énergie renouvelable)																																																																																								
<i>Valeur de référence</i>	<i>Année de référence</i>	<i>Illustration si nécessaire</i>																																																																																						
75,6 MW	2016	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Raccordement au réseau en MW</th> <th>Situation actuelle</th> <th colspan="2">Objectifs PPE (MW)</th> <th colspan="2">Niveau d'avancement</th> </tr> <tr> <th>2016</th> <th>PPE (2015-2018)</th> <th>PPE (2019-2023)</th> <th>Avancement (2016-2018)</th> <th>Avancement (2016-2023)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eolien sans stockage</td> <td>1,1</td> <td>1,1</td> <td>0</td> <td>100 %</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Eolien avec stockage</td> <td>-</td> <td>12</td> <td>24</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Photovoltaïque</td> <td>64</td> <td>65</td> <td>111</td> <td>97 %</td> <td>57 %</td> </tr> <tr> <td>Photovoltaïque avec stockage</td> <td>2,5</td> <td>17</td> <td>47</td> <td>15 %</td> <td>5 %</td> </tr> <tr> <td>Géothermie</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>40</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Hydroélectricité</td> <td>0,02</td> <td>0,02</td> <td>2,5</td> <td>100 %</td> <td>1 %</td> </tr> <tr> <td>Energie thermique des mers</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>10</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Biogaz</td> <td>1,4</td> <td>1,4</td> <td>2</td> <td>100 %</td> <td>70 %</td> </tr> <tr> <td>Bioéthanol</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>10</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Valorisation thermique des déchets</td> <td>6,6</td> <td>6,6</td> <td>16,8</td> <td>100 %</td> <td>39 %</td> </tr> <tr> <td>Pile à combustible</td> <td>-</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>75,6</b></td> <td><b>104,1</b></td> <td><b>264,3</b></td> <td><b>73 %</b></td> <td><b>29 %</b></td> </tr> </tbody> </table>				Raccordement au réseau en MW	Situation actuelle	Objectifs PPE (MW)		Niveau d'avancement		2016	PPE (2015-2018)	PPE (2019-2023)	Avancement (2016-2018)	Avancement (2016-2023)	Eolien sans stockage	1,1	1,1	0	100 %	-	Eolien avec stockage	-	12	24	-	-	Photovoltaïque	64	65	111	97 %	57 %	Photovoltaïque avec stockage	2,5	17	47	15 %	5 %	Géothermie	-	-	40	-	-	Hydroélectricité	0,02	0,02	2,5	100 %	1 %	Energie thermique des mers	-	-	10	-	-	Biogaz	1,4	1,4	2	100 %	70 %	Bioéthanol	-	-	10	-	-	Valorisation thermique des déchets	6,6	6,6	16,8	100 %	39 %	Pile à combustible	-	1	1	-	-	<b>TOTAL</b>	<b>75,6</b>	<b>104,1</b>	<b>264,3</b>	<b>73 %</b>	<b>29 %</b>
		Raccordement au réseau en MW	Situation actuelle	Objectifs PPE (MW)			Niveau d'avancement																																																																																	
			2016	PPE (2015-2018)	PPE (2019-2023)	Avancement (2016-2018)	Avancement (2016-2023)																																																																																	
		Eolien sans stockage	1,1	1,1	0	100 %	-																																																																																	
		Eolien avec stockage	-	12	24	-	-																																																																																	
		Photovoltaïque	64	65	111	97 %	57 %																																																																																	
		Photovoltaïque avec stockage	2,5	17	47	15 %	5 %																																																																																	
		Géothermie	-	-	40	-	-																																																																																	
		Hydroélectricité	0,02	0,02	2,5	100 %	1 %																																																																																	
		Energie thermique des mers	-	-	10	-	-																																																																																	
		Biogaz	1,4	1,4	2	100 %	70 %																																																																																	
		Bioéthanol	-	-	10	-	-																																																																																	
		Valorisation thermique des déchets	6,6	6,6	16,8	100 %	39 %																																																																																	
Pile à combustible	-	1	1	-	-																																																																																			
<b>TOTAL</b>	<b>75,6</b>	<b>104,1</b>	<b>264,3</b>	<b>73 %</b>	<b>29 %</b>																																																																																			
Source : Bilan énergétique 2016 chiffres clés, OMEGA																																																																																								
<i>Type d'indicateur</i>	<i>Évolution attendue</i>	<i>Facilité de mise en œuvre</i>	<i>Source des données</i>	<i>Fréquence de mise à jour</i>																																																																																				
Réponse		Déjà suivi (IDD I406)	ADEME OMEGA	Annuelle																																																																																				
<b>Pertinence de l'indicateur retenu</b>																																																																																								
Cet indicateur doit permettre de suivre d'évolution des énergies renouvelables en Martinique et d'en comparer l'avancée par rapport aux objectifs fixés par la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE). Cela permettra d'analyser l'atteinte ou non de la PPE et d'adapter les actions pour rectifier le tir si cela n'est pas atteint.																																																																																								
<b>Modalités d'analyse</b>																																																																																								
Cet indicateur doit être suivi annuellement afin de bien identifier les évolutions et analyser les freins/atouts au développement des installations d'énergie renouvelable chaque année pour permettre de lever les freins potentiels les années suivantes.																																																																																								

1.2	Emissions en équivalent CO <sub>2</sub> par gaz à effet de serre
-----	--

Cet indicateur doit permet de suivre l'évolution des émissions de gaz à effet de serre dû au mode de vie martiniquais				
<b>Enjeu concerné</b> : Anticiper et s'adapter aux effets du changement climatique				
<b>Orientation stratégique concernée</b> : Limiter les causes du changement climatique à la source : réduire les émissions de GES				
<b>Objectifs de référence</b> :				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction de 20% des émissions de GES entre 2014 et 2020</li> <li>- Réduction d'un facteur 4 des émissions de GES à l'horizon 2050 par rapport aux niveaux préindustriels (1990)</li> </ul>				
<b>Valeur de référence</b>		<b>Année de référence</b>	<b>Illustration si nécessaire</b>	
<b>2 284 109 tonnes</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 48% : production d'électricité</li> <li>- 37% : transport</li> <li>- 15% : chaleur, secteurs industriels et agricoles</li> </ul>		2016		
<b>Type d'indicateur</b>	<b>Évolution attendue</b>	<b>Facilité de mise en œuvre</b>	<b>Source des données</b>	<b>Fréquence de mise à jour</b>
Pression		Déjà suivi (IDD I414)	OMEGA	Annuelle
<b>Pertinence de l'indicateur retenu</b>				
Une partie du phénomène de changement climatique provient des émissions de gaz à effet de serre anthropiques. Afin de limiter les causes humaines de ce phénomène à la source, il convient de limiter les émissions de gaz effet de serre. Il est donc important de suivre l'évolution de ces dernières pour répondre à l'enjeu d'anticipation et d'adaptation au changement climatique.				
<b>Modalités d'analyse</b>				
Une évaluation des évolutions des émissions de gaz à effet chaque année permet d'avoir une idée des efforts à fournir afin d'atteindre les objectifs fixés par la réglementation française et européenne, et même aller plus loin. Cet indicateur permet aussi d'analyser les secteurs les plus responsables afin de mieux cibler les actions à mener.				

1.3	<b>Part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale</b>			
Cet indicateur doit permet de suivre l'évolution de la couverture de la consommation d'énergie finale par les énergies renouvelables en Martinique.				
<b>Enjeu concerné :</b> Anticiper et s'adapter aux effets du changement climatique				
<b>Orientation stratégique concernée :</b> Limiter les causes du changement climatique à la source : réduire les émissions de GES				
<b>Objectifs de référence :</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 58% d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale à 2023</li> <li>- Autonomie énergétique, 100% renouvelable d'ici 2030</li> </ul>				
<b>Valeur de référence</b>		<b>Année de référence</b>	<b>Illustration si nécessaire</b>	
Les EnR représentent 4% de la consommation énergétique finale.		2015		
<b>Type d'indicateur</b>	<b>Évolution attendue</b>	<b>Facilité de mise en œuvre</b>	<b>Source des données</b>	<b>Fréquence de mise à jour</b>
État		Déjà suivi (Indicateur IDD I401)	OMEGA	Annuelle
<b>Pertinence de l'indicateur retenu</b>				
La majorité de l'énergie produite et consommée sur l'île provient de produits pétroliers importés : pour le fonctionnement des voitures et pour le fonctionnement des centrales thermiques productrices d'électricité. Le passage aux EnR permet donc de limiter les émissions de GES liés à la production et la consommation d'énergie carbonée. Suivre l'évolution de la part des EnR dans la consommation énergétique finale des Martiniquais apparaît donc pertinent afin de mesurer la dépendance aux énergies fossiles de l'île et réduire les GES dans un objectif d'atténuation du changement climatique.				
<b>Modalités d'analyse</b>				
Une évolution de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale chaque année permet un suivi régulier. Cela permet ainsi de se rendre compte des efforts à faire en termes de développement des EnR et de maîtrise de la consommation énergétique, afin de répondre aux objectifs énergétiques ambitieux de la PPE de 100% de la consommation énergétique couverte par des EnR.				

## **ENJEU N°2 :**

# **AMÉLIORER L'AMÉNAGEMENT-MÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MARTINICAIS**

2.1	<b>Évolution du nombre d'hectares artificialisé par habitant</b>			
Cet indicateur doit permettre d'évaluer les pressions de l'aménagement sur les territoires naturels et agricoles en fonction du nombre d'habitants				
<b>Enjeu concerné :</b> Améliorer l'aménagement-ménagement du territoire martiniquais				
<b>Orientation stratégique concernée :</b> Repenser l'urbanisme sur l'île en prenant en compte la consommation d'espace				
<b>Objectifs de référence :</b> Loi ALUR : limitation de l'étalement urbain				
Valeur de référence	Année de référence	Illustration si nécessaire		
Tâche urbaine 2018 = 9 775 ha Nombre d'habitants en 2015 = 386 875  Ratio = 0,02 ha/habitant		/		
Type d'indicateur	Évolution attendue	Facilité de mise en œuvre	Source des données	Fréquence de mise à jour
Pression		Part des espaces artificialisés suivie dans le cadre des IDD (I619)	Données cadastrales ( <a href="https://cadastre.data.gouv.fr/data/etalab-cadastre/2018-10-01/shp/departements/972/">https://cadastre.data.gouv.fr/data/etalab-cadastre/2018-10-01/shp/departements/972/</a> )	Annuelle
<b>Pertinence de l'indicateur retenu</b>				
Cet indicateur par habitant permet d'évaluer les pressions et « besoins » d'artificialisation de la population martiniquaise sur les espaces agricoles et naturels. Il permet d'analyser l'évolution des besoins par habitant, indication plus pertinente qu'un indicateur de valeur (en ha) car elle permet de mettre en avant l'effet des modes de vie sur la consommation d'espace.				
<b>Modalités d'analyse</b>				
Cet indicateur est à calculer tous les ans en créant la tache urbaine martiniquaise et en la comparant année par année, en la mettant au regard de la population locale. Pour calculer la tache urbaine, il a été fait une sélection des bâtiments type 1 (bâtiments durs), puis une dilatation érosion de +30m – 20 m. les éléments restant de moins de 1 hectares ne sont pas compatibles. La difficulté peut survenir sur l'évaluation/estimation du nombre d'hectares artificialisés dans l'année du fait de la mauvaise maîtrise de l'urbanisation et des habitations illégales. Il est ainsi intéressant de s'appuyer sur les communes, qui ont une vision plus précise de l'évolution de leur territoire. Il serait intéressant d'avoir une évaluation plus précise de l'occupation du sol que Corine Land Cover.				

2.2	<b>Nombre de communes disposant d'un document d'urbanisme en vigueur</b>			
Cet indicateur doit permettre d'évaluer le nombre de communes couvertes par un document d'urbanisme en vigueur réglementant l'aménagement du territoire				
<b>Enjeu concerné :</b> Améliorer l'aménagement-ménagement du territoire martiniquais				
<b>Orientation stratégique concernée :</b> Concerne toutes les orientations stratégiques de l'enjeu				
<b>Objectifs de référence :</b> Loi SRU – 2000 : remplacement des POS par les PLU, tous les POS deviennent caduques au 1 <sup>er</sup> janvier 2016. Les communes n'ayant pas de documents d'urbanisme en vigueur relèvent du Règlement National d'Urbanisme (RNU).				
<b>Valeur de référence</b>		<b>Année de référence</b>	<b>Illustration si nécessaire</b>	
<b>PLU – RNU :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 9 communes soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU) : Ajoupa-Bouillon, Case-Pilote, Diamant, Fonds-Saint-Denis, Grand'Rivière, Macouba, Prêcheur, Rivière-Pilote et Sainte- Anne ;</li> <li>- 6 PLU approuvés avant 2010 (inclus) ;</li> <li>- 19 PLU approuvés ou modifiés après 2010.</li> </ul> <b>SCoT :</b> 3 SCoT sont en vigueur, dans chacun des EPCI : <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAP Nord : approuvé le 21 juin 2013 ;</li> <li>- CACEM : arrêté le 22 juillet 2015 ;</li> <li>- CAESM : arrêté le 27 novembre 2015.</li> </ul>		2018		
<b>Type d'indicateur</b>	<b>Évolution attendue</b>	<b>Facilité de mise en œuvre</b>	<b>Source des données</b>	<b>Fréquence de mise à jour</b>
Réponse			DEAL <a href="http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/consultation-des-plans-locaux-d-urbanisme-plu-et-a179.html">http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/consultation-des-plans-locaux-d-urbanisme-plu-et-a179.html</a>	6 ans
<b>Pertinent de l'indicateur retenu</b>				
Avoir un document d'urbanisme en vigueur pour une commune permet de planifier et orienter l'aménagement des territoires. Les documents d'urbanisme peuvent ainsi permettre de prendre en compte la biodiversité, limiter l'étalement urbain, limiter l'urbanisation dans certaines zones à risques ... Ils sont opposables.				
<b>Modalités d'analyse</b>				
Les PLU sont valables entre 10 et 15 ans. Il conviendrait de vérifier tous les 6 l'état des documents d'urbanisme de la Martinique afin de rendre compte de leurs évolutions et leurs statuts, et comparer les documents aux précédents afin d'analyser leur portée en termes d'aménagement durable.				

2.3		Taux de vacance structurelle						
Cet indicateur doit permettre d'évaluer le nombre de logements vacants depuis plus de deux ans par rapport au parc de logement total								
<b>Enjeu concerné :</b> Améliorer l'aménagement-ménagement du territoire martiniquais								
<b>Orientation stratégique concernée :</b>								
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Repenser l'urbanisme sur l'île en prenant en compte la consommation d'espace</li> <li>- Lutter contre la dévitalisation des centres-bourgs et augmenter leur attractivité (favoriser le renouvellement urbain en travaillant sur la vacance et l'indivision)</li> </ul>								
<b>Objectifs de référence :</b> Loi ALUR : limitation de l'étalement urbain								
Valeur de référence		Année de référence	Illustration si nécessaire					
<p>La vacance globale est de 15% sur l'île ; 7% des logements sont vacants depuis plus de deux ans, soit 12 141 logements.</p> <p>Au niveau de la CACEM, la vacance globale s'élève à 20% ; 9% de la vacance l'est depuis plus de 2 ans et donc une vacance « frictionnelle » élevée de 11% des logements.</p>		2010	<p><b>Les 4 types de vacance structurelle</b></p> <table border="1"> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Logements obsolètes, inadaptés à la demande</li> <li>• Logements en attente de destruction</li> <li>• Logements « hors marché de fait » ne pouvant trouver acquéreur ou locataire : trop chers, dévalorisés...</li> </ul> <p><b>Vacance d'obsolescence ou de dévalorisation</b></p> </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Logements en travaux</li> <li>• Logements en situation bloquée : indivision, succession, propriétaire en maison de retraite...</li> </ul> <p><b>Vacance de transformation du bien</b></p> </td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Logements réservés pour soi ou pour un proche</li> <li>• Rétention spéculative pour transmettre à ses héritiers</li> </ul> <p><b>Vacance expectative</b></p> </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible valeur économique du bien</li> <li>• Désintérêt pour s'occuper du logement et pas de souhait de l'occuper soi-même (par exemple logements reçus en héritage)</li> </ul> <p><b>Vacance de désintérêt économique</b></p> </td> </tr> </table> <p>Source : AUCAME, n°68, Déc. 2014</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Logements obsolètes, inadaptés à la demande</li> <li>• Logements en attente de destruction</li> <li>• Logements « hors marché de fait » ne pouvant trouver acquéreur ou locataire : trop chers, dévalorisés...</li> </ul> <p><b>Vacance d'obsolescence ou de dévalorisation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Logements en travaux</li> <li>• Logements en situation bloquée : indivision, succession, propriétaire en maison de retraite...</li> </ul> <p><b>Vacance de transformation du bien</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Logements réservés pour soi ou pour un proche</li> <li>• Rétention spéculative pour transmettre à ses héritiers</li> </ul> <p><b>Vacance expectative</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible valeur économique du bien</li> <li>• Désintérêt pour s'occuper du logement et pas de souhait de l'occuper soi-même (par exemple logements reçus en héritage)</li> </ul> <p><b>Vacance de désintérêt économique</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Logements obsolètes, inadaptés à la demande</li> <li>• Logements en attente de destruction</li> <li>• Logements « hors marché de fait » ne pouvant trouver acquéreur ou locataire : trop chers, dévalorisés...</li> </ul> <p><b>Vacance d'obsolescence ou de dévalorisation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Logements en travaux</li> <li>• Logements en situation bloquée : indivision, succession, propriétaire en maison de retraite...</li> </ul> <p><b>Vacance de transformation du bien</b></p>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Logements réservés pour soi ou pour un proche</li> <li>• Rétention spéculative pour transmettre à ses héritiers</li> </ul> <p><b>Vacance expectative</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible valeur économique du bien</li> <li>• Désintérêt pour s'occuper du logement et pas de souhait de l'occuper soi-même (par exemple logements reçus en héritage)</li> </ul> <p><b>Vacance de désintérêt économique</b></p>							
Type d'indicateur	Évolution attendue	Facilité de mise en œuvre	Source des données	Fréquence de mise à jour				
État			DRFP Martinique DEAL (Observatoire de l'habitat de Martinique) ADUAM	Tous les deux				
<b>Pertinent de l'indicateur retenu</b>								
Mesurer la vacance structurelle du parc de logement martiniquais permet d'analyser le nombre de logements vacants de plus de 2 ans par rapport au nombre de logements totaux. La vacance structurelle est très pertinente puisqu'elle permet d'appréhender les déséquilibres sur le long terme : obsolescence du parc, marché trop détendu, localisation des logements ... Elle est plus pertinente que la vacance globale qui prend aussi en compte la vacance dite « frictionnelle » ou « conjoncturelle », normale pour la fluidité du marché du logement (autour de 6%).								
<b>Modalités d'analyse</b>								
Évaluation tous les deux afin de pouvoir identifier au niveau de l'île et des EPCI les inadéquations entre les nouveaux logements et des logements vides de longue durée. Cette évaluation annuelle permettrait d'identifier les logements vacants depuis plus de deux ans sur lesquels mettre en place des actions (de rénovation, d'adéquation à la demande ...).								

2.4	Part de la population exposée à un risque naturel et technologique			
Cet indicateur doit permettre d'appréhender l'exposition des personnes et des biens aux risques et d'en améliorer la connaissance.				
<b>Enjeu concerné :</b> Améliorer l'aménagement-ménagement du territoire martiniquais				
<b>Orientation stratégique concernée :</b> Renforcer la prise en compte des risques dans l'urbanisation de l'île				
<b>Objectifs de référence :</b>				
Valeur de référence		Année de référence		Illustration si nécessaire
				/
Type d'indicateur	Évolution attendue	Facilité de mise en œuvre	Source des données	Fréquence de mise à jour
État		Indicateur à créer	ADUAM DEAL	Tous les 5 ans
<b>Pertinence de l'indicateur retenu</b>				
La Martinique est soumise à de nombreux risques naturels (inondation, tempête, glissement de terrains ...) mais aussi technologiques avec la présence d'ICPE. Un suivi de la population exposée à ces risques majeurs permet d'améliorer la résilience du territoire et de limiter les potentiels effets de la survenance d'un de ces risques sur la population. Cet indicateur a pour but de faciliter l'amélioration de l'aménagement du territoire en tenant compte des risques et en réduisant l'exposition aux risques des personnes déjà exposées.				
Une mise à jour tous les 5 ans semble pertinent afin de prendre en compte les nouveaux aménagements et constructions nouvelles.				

## ENJEU N° 3 : FAVORISER L'ÉVOLUTION DES MOBILITÉS

3.1	<b>Parts modales des déplacements domicile-travail en voiture et en transports en commun</b>			
Cet indicateur doit permettre de faire ressortir l'évolution de l'utilisation de la voiture (principal mode de transport des Martiniquais) par rapport aux modes de transports alternatifs (transports en commun, mobilité douce, bateaux ...) pour les déplacements domicile-travail.				
<b>Enjeu concerné :</b> Favoriser l'évolution des mobilités				
<b>Orientation stratégique concernée :</b> - Développer des modes de transports alternatifs aux véhicules individuels motorisés - Favoriser le développement de l'intermodalité en périphérie des centres				
<b>Objectifs de référence :</b>				
<b>Valeur de référence</b>	<b>Année de référence</b>	<b>Illustration si nécessaire</b>		
74% des Martiniquais se déplacent voiture  Entre 2000 et 2014 l'utilisation de la voiture dans le centre élargi (CACEM + Ducos) a augmenté de 9 points de pourcentage (de 65% à 74%), alors que celle des transports en commun a diminué de 14% à 10%	2014	<p style="text-align: right;">Source : Chiffres clés de la mobilité en Martinique, O2TM, Janvier 2018</p>		
<b>Type d'indicateur</b>	<b>Évolution attendue</b>	<b>Facilité de mise en œuvre</b>	<b>Source des données</b>	<b>Fréquence de mise à jour</b>
État		Déjà suivi (IDD I512)	Observatoire territorial des transports de Martinique (O2TM) ADUAM	Tous les 3 ans
<b>Pertinence de l'indicateur retenu</b>				
Les véhicules individuels motorisés pour les déplacements pendulaires représentent 61% des consommations d'énergies fossiles de l'île et leur utilisation crée des problématiques d'engorgement des réseaux routiers, principalement autour et dans la CACEM qui concentre 68% du total des flux routiers. Ces trajets sont alors source de CO <sub>2</sub> , d'oxyde d'azote (NO <sub>x</sub> ) et de COVNM ... L'évolution de la part de la voiture dans les trajets domicile-travail est donc un indicateur pertinent afin de mieux appréhender les efforts à fournir en termes de développement de modes de transports alternatifs à la voiture et de sensibilisation à des usages différents (covoiturage, autopartage ...)				
<b>Modalités d'analyse</b>				
Cet indicateur est déjà suivi puisque des données sont déjà disponibles. La mise à jour de cet indicateur tous les trois permet de suivre au plus proche les évolutions et être capable d'évaluer les effets ou non de certaines politiques de mobilité sur l'île.				

3.2	Nombre de parkings relais construits autour et dans la CACEM (et fréquentation)			
Cet indicateur doit permettre d'éclairer sur les parkings relais autour du pôle majeur d'emploi qu'est la CACEM afin de limiter l'usage de la voiture dans l'agglomération				
<b>Enjeu concerné :</b> Favoriser l'évolution des mobilités				
<b>Orientation stratégique concernée :</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le développement de l'intermodalité en périphérie des villes</li> <li>- Développer des modes de transports alternatifs aux véhicules individuels motorisés</li> </ul>				
<b>Objectifs de référence :</b> Le SCoT et PDU de la CACEM vise à favoriser le développement de l'offre de transports collectifs et ses liens avec les autres communes PDU de la CACEM prévoit la réalisation de 4 parkings relais reliés au réseau de transport urbain sur la périphérie de Fort-de-France.				
Valeur de référence		Année de référence		Illustration si nécessaire
3 parking relais dans Fort-de-France : Carrère, Bellevue et Dillon. Parking relais Mahault au Lamentin.		2018		
Type d'indicateur	Évolution attendue	Facilité de mise en œuvre	Source des données	Fréquence de mise à jour
Réponse			CACEM DEAL	Tous les cinq ans.
<b>Pertinence de l'indicateur retenu</b>				
La mise en place de parking-relais autour de la CACEM, qui concentre les emplois (Fort-de-France majoritairement, mais aussi le Lamentin et Schoelcher) permet de limiter l'usage de la voiture dans le centre de ces villes pour les trajets domicile-travail et favorise le report modal de la voiture vers les transports en commun. La création de parkings-relais met donc en avant les efforts de la CACEM et communes à proximité immédiate pour développer le réseau de transports en commun et limiter la voiture, ce qui permet de limiter l'engorgement des centres, redonner la place aux piétons et limiter les nuisances sonores et pollutions de ces centres.				
<b>Modalités d'analyse</b>				
Du fait du coût, des procédures administratives et du temps de travaux, l'évolution du nombre de parkings-relais autour/sur la CACEM devrait être mis à jour tous les 5 ans environ. En parallèle, il est intéressant d'analyser la fréquentation de ces parkings afin de voir si ces derniers permettent vraiment ou pas de limiter l'usage de la voiture et augmenter l'usage des transports en commun.				

## **ENJEU N°4 :**

### **AMÉLIORER LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE**

4.1	<b>Nombre d'habitants recevant une eau potable conforme</b>			
Cet indicateur doit permettre de mettre en lumière la qualité de la distribution de l'eau potable aux habitants de la Martinique				
<b>Enjeu concerné :</b> Qualité de vie				
<b>Orientation stratégique concernée :</b> Limiter les émissions et rejets liés à l'activité humaine et leurs effets & Prendre en compte les questions relatives à la santé dans les politiques publiques				
<b>Objectifs de référence :</b> Enjeu du SDAGE – « Garantir une eau potable de qualité »				
<b>Valeur de référence</b>		<b>Année de référence</b>	<b>Illustration si nécessaire</b>	
84 826 habitants desservis par une unité de distribution (de plus de 10 000 hab. permanents) avec une eau potable strictement conforme aux normes (contre 322 319 en 2015). Contre 257 029 hab. desservis par des unités de distribution avec un dépassement accidentel des normes (contre seulement 17 196 en 2015)		2016		
<b>Type d'indicateur</b>	<b>Évolution attendue</b>	<b>Facilité de mise en œuvre</b>	<b>Source des données</b>	<b>Fréquence de mise à jour</b>
État		Suivi à améliorer	ARS	Annuelle
<b>Pertinence de l'indicateur retenu</b>				
Le but de cet indicateur est de mettre en avant la population n'ayant pas accès à une eau potable conforme et les évolutions qui peuvent exister d'année en année, afin de tenter de limiter les dépassements des normes de conformité en eau potable. Une eau potable de bonne qualité est indispensable pour la qualité de vie des Martiniquais. Cet indicateur apparaît donc pertinent pour suivre la qualité des eaux et son lien avec la santé/salubrité des habitants.				
<b>Modalités d'analyse</b>				
Une analyse toutes les années, comme c'est aujourd'hui suivi par l'ARS, peut permettre de mieux appréhender les raisons d'une baisse de la qualité de l'eau et anticiper pour les années suivantes les actions à mettre en place. Il serait important de généraliser le suivi effectué par l'ARS à toutes les unités de distribution d'eau potable (pas seulement celle de plus de 10 000 hab. permanents), afin d'avoir une vue globale sur la qualité de l'eau potable consommée par tous les habitants.				

4.2		Taux de chlordécone et/ou asulox dans les masses d'eau		
Cet indicateur doit permettre de mettre en lumière la qualité de la distribution de l'eau potable aux habitants de la Martinique				
<b>Enjeu concerné :</b> Qualité de vie				
<b>Orientation stratégique concernée :</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter les émissions et rejets liés à l'activité humaine et leurs effets</li> <li>- Prendre en compte les questions relatives à la santé dans les politiques publiques</li> </ul>				
<b>Objectifs de référence :</b> Enjeu du SDAGE – « Garantir une eau potable de qualité »				
Valeur de référence	Année de référence	Illustration si nécessaire		
<p>Contamination par la chlordécone de la partie aval des bassins versants occupés par l'agriculture : 56% des cours d'eau sont contaminés.</p> <p>Sur les 6 masses d'eaux souterraines définies au sens de la directive-cadre sur l'eau, 3 sont en mauvais état chimique à cause de la chlordécone (masses d'eau Nord, Nord-Atlantique et Centre).</p>	2015			
Type d'indicateur	Évolution attendue	Facilité de mise en œuvre	Source des données	Fréquence de mise à jour
État	↘	Déjà suivi pour la chlordécone Développer suivi de l'asulox	ARS ODE	Tous les ans ou deux ans
<b>Pertinence de l'indicateur retenu</b>				
La chlordécone, pesticide utilisé principalement dans les plantations de bananes, et l'asulox, herbicides sont deux substances dangereuses pour la santé humaine et la biodiversité qui ont été fortement utilisées et que l'on retrouve aujourd'hui dans les sols et dans l'eau. Suivre l'évolution de ces polluants cancérigènes permet alors de mettre en place les actions nécessaires pour recouvrer la qualité des eaux et limiter l'impact sur la santé humaine et l'eau potable.				
<b>Modalités d'analyse</b>				
Déjà suivi par l'ARS avec des fiches de suivi et diagnostic, il est important de suivre régulièrement cet indicateur.				

4.3		<b>Atteinte des objectifs de qualité écologique et chimique des masses d'eau superficielle et souterraine</b>		
Cet indicateur doit permettre de mettre en lumière la qualité des eaux de surfaces et souterraines en Martinique				
<b>Enjeu concerné :</b> Améliorer la qualité environnementale pour une meilleure qualité de vie				
<b>Orientation stratégique concernée :</b> Limiter les émissions et rejets polluants liés à l'activité humaine et leurs effets				
<b>Objectifs de référence :</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'objectif d'atteinte globale de bon état des masses d'eau superficielle est à réaliser au plus part à l'horizon 2027</li> <li>- L'objectif de bon état des masses d'eau souterraine devait être atteint en 2015, mais certaines masses d'eau avaient un délai d'atteinte moins stricte.</li> </ul>				
<b>Valeur de référence</b>		<b>Année de référence</b>	<b>Illustration si nécessaire</b>	
<b>Masses d'eau superficielle :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>État écologique</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Avec chlrodécone : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Très bonne/bonne qualité =25%</li> <li>➤ Moyenne = 50%</li> <li>➤ Médiocre/mauvaise =25%</li> </ul> </li> <li>o Sans chlrodécone : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Très bonne/bonne = 35%</li> <li>➤ Moyenne = 40%</li> <li>➤ Médiocre/mauvaise = 25%</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>- <u>État chimique</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Bon état = 90%</li> <li>o Mauvais état = 10%</li> </ul> </li> </ul>		2016		
<b>Masses d'eau souterraine :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bon état = 50%</li> <li>- Mauvais état = 50%</li> </ul>				
<b>Type d'indicateur</b>	<b>Évolution attendue</b>	<b>Facilité de mise en œuvre</b>	<b>Source des données</b>	<b>Fréquence de mise à jour</b>
Réponse	Les masses d'eau de bon état devraient augmenter – cela limiterait l'impact sur l'environnement et la qualité de vie des Martiniquais	Déjà suivi (IDD I630 à I633)	ODE	Annuelle
<b>Pertinence de l'indicateur retenu</b>				
<p>L'état écologique d'une masse d'eau de surface est déterminé par des éléments de qualité biologiques (espèces végétales et animales), hydromorphologiques et physico-chimiques. Cette mesure permet de représenter l'influence de l'homme sur les cours d'eau par rapport à leurs « conditions de référence ».</p> <p>L'état chimique est déterminé en fonction de seuils de qualité environnementale</p> <p>Ces indicateurs permettent d'analyser l'impact des activités humaines sur les cours et ainsi de mettre en place des actions correctives afin d'atteindre un meilleur état des cours d'eau et masses d'eau superficielle et souterraine.</p>				
<b>Modalités d'analyse</b>				
Une analyse annuelle permettrait de vérifier si les actions entreprises afin de limiter la pollution des cours d'eau et leur dégradation sont effectives. Elle permettrait aussi un suivi régulier, indispensable pour la préservation de l'environnement et de la biodiversité qui dépend de ces cours d'eau, et la population dont l'eau potable est à 94% captée en eau de surface.				

4.4	<b>Part des ménages en situation de précarité énergétique</b>			
Cet indicateur doit permettre de mettre les ménages en situation de précarité énergétique, c'est-à-dire consacrant plus de 10% de leur revenu à l'énergie, souvent du fait de logements vétustes et/ou mal isolés.				
<b>Enjeu concerné :</b> Qualité de vie				
<b>Orientation stratégique concernée :</b> Revaloriser la qualité du bâti				
<b>Objectifs de référence :</b>				
<b>Valeur de référence</b>		<b>Année de référence</b>	<b>Illustration si nécessaire</b>	
20,7% des clients EDF en situation de précarité énergétique (soit environ 40 000 clients). <a href="https://www.martinique2030.com/energie/edf-et-les-economies-denergies">https://www.martinique2030.com/energie/edf-et-les-economies-denergies</a>		2017		
<b>Type d'indicateur</b>	<b>Évolution attendue</b>	<b>Facilité de mise en œuvre</b>	<b>Source des données</b>	<b>Fréquence de mise à jour</b>
Pression			EDF DEAL	2 ans
<b>Pertinence de l'indicateur retenu</b>				
Les ménages en situation de précarité énergétique consacrent plus de 10% de leurs revenus aux dépenses énergétiques de leurs logements. Souvent les logements dans lesquels ces ménages vivent sont mal isolés et fortement énergivore, en plus d'impacter la qualité de vie des habitants en situation en précarité énergétique (migraines, stress, problèmes respiratoires ...) (ONPE, <i>Tableau de bord de la précarité énergétique 2017</i> ), cela contribue aussi à augmenter la consommation énergétique du bâtiment et à augmenter les émissions de GES de ces logements.				
<b>Modalités d'analyse</b>				
La rénovation des bâtiments afin d'en améliorer l'isolation peut se faire rapidement, une mise à jour tous les 2 ans de cet indicateur permettra de suivre correctement l'évolution des ménages en situation de précarité énergétique et mettre en avant les efforts mis en œuvre afin de réduire leur nombre.				

4.5	<b>Part des surfaces agricoles mettant en œuvre une ou des mesures agroécologiques</b>			
Cet indicateur doit permettre de mettre en lumière la qualité de la distribution de l'eau potable aux habitants de la Martinique				
<b>Enjeu concerné :</b> Améliorer la qualité environnementale pour une meilleure qualité de vie				
<b>Orientation stratégique concernée :</b> - Limiter les émissions et rejets polluants liés à l'activité humaine et leurs effets - Prendre en compte les questions relatives à la santé publique dans les politiques publiques				
<b>Objectifs de référence :</b> Diviser par deux l'utilisation de produits phytosanitaires dans l'agriculture à l'horizon 2025 (plan EcoPhyto 2 adopté en 2015)				
<b>Valeur de référence</b>		<b>Année de référence</b>	<b>Illustration si nécessaire</b>	
Des exemples de pratiques écologiques mises en place dans le secteur de la canne à sucre : rotations de cultures, désherbage mécanique, l'association d'animaux ... Source : <a href="https://martinique.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/Outre-Mer/Canne_conduite_agroecologique_2017.pdf">https://martinique.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/Outre-Mer/Canne_conduite_agroecologique_2017.pdf</a>		2016		
<b>Type d'indicateur</b>	<b>Évolution attendue</b>	<b>Facilité de mise en œuvre</b>	<b>Source des données</b>	<b>Fréquence de mise à jour</b>
Réponse			DAAF, AGRESTE, Chambre d'Agriculture, CIRAD	Tous les 3 ans
<b>Pertinence de l'indicateur retenu</b>				
L'agriculture est une source de pollution des sols et des eaux par l'utilisation de produits phytosanitaires, mais aussi des causes de maladies pour l'Homme. On peut ainsi voir la chlordécone ou l'asulox devenir des problématiques de pollution et de santé majeure en Martinique. De plus, les pratiques conventionnelles peuvent participer à appauvrir la richesse écologique des sols et milieux. Le développement de pratiques agroécologiques réduit l'utilisation de produits phytosanitaires, participant ainsi à réduire les risques pour la santé humaine et pour la pollution de l'eau et des sols de l'île, et améliore la rotation des cultures participant à améliorer la qualité écologique des sols. Suivre l'évolution de ces pratiques alternatives permet de mieux les accompagner et faciliter leur développement par une meilleure connaissance des surfaces agricoles en mettant déjà en place.				
<b>Modalités d'analyse</b>				
Le passage d'une agriculture conventionnelle à une agriculture plus écologique nécessite un temps de conversion, une fréquence de mise à jour des pratiques agroécologiques peut donc se faire tous les 3 ans. L'indicateur doit suivre le développement des pratiques agricoles sur les exploitations conventionnelles désireuses d'opérer une transition, mais aussi sur les exploitations mettant déjà en place des mesures agroécologiques voire d'agriculture biologique.				

## ENJEU N°5 :

# RENFORCER LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS

5.1	Nombre d'espèces menacées (selon liste rouge de l'UICN) présentes en Martinique																																						
Cet indicateur a pour but de suivre l'évolution des espèces menacées protégées sur le territoire martiniquais																																							
<b>Enjeu concerné :</b> Renforcer la préservation des espaces naturels																																							
<b>Orientation(s) stratégique (s) concernée(s) :</b>																																							
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver la biodiversité martiniquaise, et plus spécialement les espèces endémiques</li> <li>- Limiter la destruction d'espèces liées à leur méconnaissance</li> </ul>																																							
<b>Objectifs de référence :</b>																																							
Valeur de référence		Année de référence	Illustration si nécessaire																																				
En Martinique : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 20 espèces vulnérables</li> <li>- 10 espèces en danger</li> <li>- 4 espèces en danger critique d'extinction</li> <li>- 8 espèces éteintes</li> </ul>		2012	Espèces menacées de la liste rouge UICN mondiale présente en France métropolitaine et dans les collectivités d'outre-mer <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th>France métropolitaine</th> <th>Guyane</th> <th>Martinique</th> <th>Guadeloupe</th> <th>Mayotte</th> <th>La Réunion</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eteinte</td> <td>9</td> <td>0</td> <td>8</td> <td>7</td> <td>5</td> <td>16</td> </tr> <tr> <td>En danger critique d'extinction</td> <td>30</td> <td>8</td> <td>4</td> <td>6</td> <td>1</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>En danger</td> <td>51</td> <td>9</td> <td>10</td> <td>17</td> <td>7</td> <td>18</td> </tr> <tr> <td>Vulnérable</td> <td>138</td> <td>48</td> <td>20</td> <td>35</td> <td>66</td> <td>77</td> </tr> </tbody> </table> <small>[Source : IUCN. 2012. The IUCN Red List of Threatened Species]</small>			France métropolitaine	Guyane	Martinique	Guadeloupe	Mayotte	La Réunion	Eteinte	9	0	8	7	5	16	En danger critique d'extinction	30	8	4	6	1	12	En danger	51	9	10	17	7	18	Vulnérable	138	48	20	35	66	77
	France métropolitaine	Guyane	Martinique	Guadeloupe	Mayotte	La Réunion																																	
Eteinte	9	0	8	7	5	16																																	
En danger critique d'extinction	30	8	4	6	1	12																																	
En danger	51	9	10	17	7	18																																	
Vulnérable	138	48	20	35	66	77																																	
Type d'indicateur	Évolution attendue	Facilité de mise en œuvre	Source des données	Fréquence de mise à jour																																			
État	↘	Déjà suivi	UICN – INPN																																				
<b>Pertinence de l'indicateur retenu</b>																																							
La Martinique fait partie d'un des 35 hotspots mondiaux pour la biodiversité. La biodiversité en Martinique est donc riche et spécifique. Toutefois, les activités humaines menacent d'extinction de nombreuses espèces. Dans ces conditions, suivre l'évolution des espèces menacées présentes en Martinique permet de mettre en œuvre des actions afin de limiter les conséquences de l'activité de l'Homme sur ces espèces et mettre en place des actions de protection ; comme par exemple les Plan Nationaux d'Action tortues marines des Antilles françaises (concernant 5 espèces de tortues marines) ou Iguane des petites Antilles (endémique de la région)																																							
<b>Modalités d'analyse</b>																																							
Les listes rouges mondiales et nationales de l'UICN permettent d'identifier les espèces menacées d'extinction au niveau mondiale ou nationale. C'est la base afin de pouvoir identifier les espèces menacées mondialement ou nationalement en Martinique. C'est un travail long, un suivi permanent et régulier est donc nécessaire. La base de données pour le suivi de cet indicateur pourrait être mise à jour en fonction de l'avancement de l'identification des espèces sur le terrain.																																							

5.2		Évolution de la superficie de mangrove		
Cet indicateur a pour but de suivre l'évolution du développement des mangroves				
<b>Enjeu concerné</b> : Renforcer la préservation des espaces naturels				
<b>Orientation(s) stratégique(s) concernée(s)</b> :				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux prendre en compte les interactions terre/mer</li> <li>- Renforcer la préservation de tous les milieux naturels martiniquais</li> </ul>				
<b>Objectifs de référence</b> : SDAGE Martinique 2016-2021 – Orientation III-C « Protéger les mangroves et les zones humides » Convention sur la Diversité Biologique d'Aïchi (octobre 2010) : 15% de restauration des écosystèmes dégradés				
Valeur de référence		Année de référence	Illustration si nécessaire	
<b>1862 ha</b> Après un léger recul à partir de 2009/2010, la surface se stabilise depuis 2014		2016		
Type d'indicateur	Évolution attendue	Facilité de mise en œuvre	Source des données	Fréquence de mise à jour
État	= ↗	Déjà suivi	ONF/DAA F	Annuelle
<b>Pertinence de l'indicateur retenu</b>				
Les mangroves forment un écosystème riche abritant de nombreuses espèces faunistiques et floristiques et revêt un rôle majeur pour la nidification de nombreuses espèces, filtration des eaux terrestres (piégeage des sédiments et polluants) avant d'être rejetée à la mer, protection du littoral contre les vagues et tempêtes ... De ce fait, les mangroves représentent une surface de boisement crucial à protéger pour préserver le bon fonctionnement des écosystèmes martiniquais. Évaluer leur évolution permet ainsi de se rendre compte de la pression anthropique sur ce milieu et de mettre en place, si besoin, des actions de protection ciblées.				
<b>Modalités d'analyse</b>				
Actuellement, le suivi de l'évolution de la superficie occupée par les mangroves est effectué annuellement. Il est donc intéressant de continuer sur ce rythme.				

5.3		Evolution du tonnage pêché																																																																																															
Cet indicateur a pour but de suivre les actions en faveur de la biodiversité marine dans les ports afin de lutter contre la surpêche																																																																																																	
<b>Enjeu concerné</b> : Renforcer la préservation des espaces naturels																																																																																																	
<b>Orientation(s) stratégique(s) concernée(s)</b> :																																																																																																	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux prendre en compte les interactions terre/mer</li> <li>- Renforcer la préservation de tous les milieux naturels martiniquais</li> </ul>																																																																																																	
<b>Objectifs de référence</b> :																																																																																																	
Valeur de référence		Année de référence	Illustration si nécessaire																																																																																														
Le tonnage pêché s'élevait à 8 566 tonnes en Martinique.		2016	<table border="1"> <caption>Production estimée en poids vif des métiers (en tonnes)</caption> <thead> <tr> <th>Métiers</th> <th>Répartition de l'estimation moyenne</th> <th>Estimation basse</th> <th>Estimation moyenne</th> <th>Estimation haute</th> <th>Intervalle de confiance</th> <th>Valeur débarquée estimée (milliers euros)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DCP</td> <td>48.3</td> <td>232</td> <td>375.2</td> <td>518.2</td> <td>+/-38%</td> <td>3341.9</td> </tr> <tr> <td>Nasses</td> <td>19.8</td> <td>103</td> <td>153.8</td> <td>204.6</td> <td>+/-33%</td> <td>1802.1</td> </tr> <tr> <td>Lignes traînantes au large (pêche à Miquelon)</td> <td>7.5</td> <td>29.4</td> <td>58</td> <td>86.7</td> <td>+/-49%</td> <td>532.8</td> </tr> <tr> <td>Filets maillants de fond</td> <td>6.6</td> <td>23.3</td> <td>51</td> <td>78.4</td> <td>+/-54%</td> <td>680.1</td> </tr> <tr> <td>Filets de surface</td> <td>5.1</td> <td>22.9</td> <td>39.5</td> <td>56</td> <td>+/-42%</td> <td>199</td> </tr> <tr> <td>Senneurs</td> <td>3.4</td> <td>3.8</td> <td>26.5</td> <td>49.3</td> <td>+/-86%</td> <td>189.8</td> </tr> <tr> <td>Trémaïls</td> <td>3.3</td> <td>6.1</td> <td>25.3</td> <td>44.9</td> <td>+/-77%</td> <td>532.6</td> </tr> <tr> <td>Plongée en apnée</td> <td>2.6</td> <td>10.6</td> <td>20.1</td> <td>29.6</td> <td>+/-47%</td> <td>1030.2</td> </tr> <tr> <td>Doucine</td> <td>2.3</td> <td>0.6</td> <td>18</td> <td>42.8</td> <td>+/-138%</td> <td>164.7</td> </tr> <tr> <td>Lignes traînantes côtières</td> <td>1.1</td> <td>&lt;0.1</td> <td>8.3</td> <td>22.4</td> <td>+/-170%</td> <td>76.3</td> </tr> <tr> <td>Palangres</td> <td>0.2</td> <td>&lt;0.1</td> <td>1.8</td> <td>4.5</td> <td>+/-150%</td> <td>16.7</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>100</b></td> <td><b>431.7</b></td> <td><b>777.5</b></td> <td><b>1137.4</b></td> <td><b>+/-46%</b></td> <td><b>8566</b></td> </tr> </tbody> </table>			Métiers	Répartition de l'estimation moyenne	Estimation basse	Estimation moyenne	Estimation haute	Intervalle de confiance	Valeur débarquée estimée (milliers euros)	DCP	48.3	232	375.2	518.2	+/-38%	3341.9	Nasses	19.8	103	153.8	204.6	+/-33%	1802.1	Lignes traînantes au large (pêche à Miquelon)	7.5	29.4	58	86.7	+/-49%	532.8	Filets maillants de fond	6.6	23.3	51	78.4	+/-54%	680.1	Filets de surface	5.1	22.9	39.5	56	+/-42%	199	Senneurs	3.4	3.8	26.5	49.3	+/-86%	189.8	Trémaïls	3.3	6.1	25.3	44.9	+/-77%	532.6	Plongée en apnée	2.6	10.6	20.1	29.6	+/-47%	1030.2	Doucine	2.3	0.6	18	42.8	+/-138%	164.7	Lignes traînantes côtières	1.1	<0.1	8.3	22.4	+/-170%	76.3	Palangres	0.2	<0.1	1.8	4.5	+/-150%	16.7	<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>431.7</b>	<b>777.5</b>	<b>1137.4</b>	<b>+/-46%</b>	<b>8566</b>	
			Métiers	Répartition de l'estimation moyenne	Estimation basse	Estimation moyenne	Estimation haute	Intervalle de confiance	Valeur débarquée estimée (milliers euros)																																																																																								
DCP	48.3	232	375.2	518.2	+/-38%	3341.9																																																																																											
Nasses	19.8	103	153.8	204.6	+/-33%	1802.1																																																																																											
Lignes traînantes au large (pêche à Miquelon)	7.5	29.4	58	86.7	+/-49%	532.8																																																																																											
Filets maillants de fond	6.6	23.3	51	78.4	+/-54%	680.1																																																																																											
Filets de surface	5.1	22.9	39.5	56	+/-42%	199																																																																																											
Senneurs	3.4	3.8	26.5	49.3	+/-86%	189.8																																																																																											
Trémaïls	3.3	6.1	25.3	44.9	+/-77%	532.6																																																																																											
Plongée en apnée	2.6	10.6	20.1	29.6	+/-47%	1030.2																																																																																											
Doucine	2.3	0.6	18	42.8	+/-138%	164.7																																																																																											
Lignes traînantes côtières	1.1	<0.1	8.3	22.4	+/-170%	76.3																																																																																											
Palangres	0.2	<0.1	1.8	4.5	+/-150%	16.7																																																																																											
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>431.7</b>	<b>777.5</b>	<b>1137.4</b>	<b>+/-46%</b>	<b>8566</b>																																																																																											
Source : IFREMER, SIH « Situation de la pêche en Martinique en 2016 ».																																																																																																	
Type d'indicateur	Évolution attendue	Facilité de mise en œuvre	Source des données	Fréquence de mise à jour																																																																																													
Réponse			CRPMEM Martinique IFREMER	Annuelle																																																																																													
<b>Pertinence de l'indicateur retenu</b>																																																																																																	
Si elle n'est pas bien encadrée, la pêche peut être une source d'appauvrissement des ressources halieutiques et des milieux marins. Suivre l'évolution du tonnage pêché et des espèces pêchées en Martinique permet de s'assurer du respect de la réglementation en lien avec la pêche et mieux lutter contre la surpêche ou le « braconnage » qui dégradent les écosystèmes marins.																																																																																																	
<b>Modalités d'analyse</b>																																																																																																	
Actuellement, des rapports annuels sont effectués par SIH et IFREMER sur la situation de la pêche en Martinique. Un suivi chaque année paraît donc pertinent. Il peut être intéressant de mettre en place un suivi dans chacun des ports afin de mieux évaluer les tonnages réellement pêchés.																																																																																																	

5.4	Surfaces bénéficiant de mesures de protection réglementaires			
Cet indicateur doit permettre de mettre en avant les surfaces protégées de manière réglementaire				
<b>Enjeu concerné :</b> Renforcer la préservation des espaces naturels				
<b>Orientation(s) stratégique (s) concernée(s) :</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver la biodiversité martiniquaise, et plus spécialement les espèces endémiques ;</li> <li>- Renforcer la préservation de tous les milieux naturels martiniquais</li> </ul>				
<b>Objectifs de référence :</b>				
Valeur de référence		Année de référence	Illustration si nécessaire	
Réserves naturelles : 393ha Arrêtés de protection biotope : 1 090 ha Forêts relevant du régime forestier : 16 464 ha Réserves biologiques domaniales et forestières : 6 885ha Cantonement de pêche : 471ha Sites classés : 9 632 ha Sites inscrits : 3 301 ha Parc Naturel Marin de Martinique : 48 900 km <sup>2</sup>		2016		
Type d'indicateur	Évolution attendue	Facilité de mise en œuvre	Source des données	Fréquence de mise à jour
Réponse		Déjà suivi	DEAL/ON F CTM	5 ans
<b>Pertinence de l'indicateur retenu</b>				
Les espaces protégés de manière réglementaire permettent de préserver des zones d'intérêts écologiques et paysagers forts, ce qui abonde dans le sens de la protection des écosystèmes et de la riche biodiversité qu'ils abritent. Ainsi, les surfaces de protection réglementaire sont une réponse face à l'enjeu de préservation de la biodiversité. Suivre leurs évolutions est un bon indicateur du degré de prise en compte de la richesse de la biodiversité en Martinique.				
<b>Modalités d'analyse</b>				
Les mises à jour sont réalisées en fonction des démarches individuelles ou des décrets d'état. Le suivi pourra donc être réalisé en de façon irrégulière, mais sera réalisé au moins une fois tous les 5 ans.				

5.5		Nombre de plan de lutte contre les espèces invasives					
Cet indicateur a pour but d'identifier les efforts en termes de lutte contre les espèces invasives en Martinique qui menacent la biodiversité endémique de l'île, et les évolutions de ces efforts.							
<b>Enjeu concerné :</b> Renforcer la préservation des espaces naturels							
<b>Orientation(s) stratégique (s) concernée(s) :</b> Préserver la biodiversité martiniquaise, et plus spécialement les espèces endémiques							
<b>Objectifs de référence :</b>							
Valeur de référence		Année de référence	Illustration si nécessaire				
Stratégie de lutte et de prévention contre les espèces exotiques envahissantes structurée à l'échelle des petites Antilles – programmes de lutte prioritaires identifiés pour 20 espèces (voir liste) dont 16 sont présentes/prioritaires en Martinique		2013	<b>Nom scientifique</b>	<b>Nom vernaculaire</b>	<b>Groupe</b>	<b>Zone</b>	<b>Observation</b>
			<b>Animaux</b>				
			<i>Acromyrmex octospinosus</i>	Fourmi-manioc	Insecte	Guadeloupe	A l'issue de la phase de recherche
			<i>Cherax quadricarinatus</i>	Ecrevisse australienne à pinces rouges	Crustacé	Martinique	Action précoce
			<i>Chlorocebus sp.</i>	Singe vert	Mammifère	Saint-Martin	
			<i>Eleutherodactylus johnstonei</i>	Hylode de Johnstone	Amphibien	Trois îles	
			<i>Herpestes javanicus auropunctatus</i>	Petite mangouste indienne	Mammifère	Trois îles	Action sur les îlets
			<i>Iguana iguana</i>	Iguane commun, Iguane vert	Reptile	Trois îles	A l'issue de l'évolution réglementaire
			<i>Molothrus bonariensis</i>	Merle de Sainte-Lucie	Oiseau	Guadeloupe - Martinique	Action précoce
			<i>Procyon lotor</i>	Raton laveur, racoon	Mammifère	Trois îles	
			<i>Pterois voltans</i>	Rascasse volante, poisson lion	Poisson de mer	Trois îles	
			<i>Rattus norvegicus et Rattus rattus, Mus musculus</i>	rat surmulot – rat noir – Souris grise	Mammifère	Trois îles	Action sur les îlets
			<i>Scinax x-signatus</i>	Rainette x signée	Amphibien	Guadeloupe - Martinique	
			<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	Oiseau	Trois îles	
			<b>Végétaux</b>				
			<i>Bambusa vulgaris</i>	Bambou	Herbacée	Guadeloupe - Martinique	A l'issue de la phase de recherche
			<i>Dichrostachys cinerea</i>	Acacia saint-domingue	Arbuste	Guadeloupe - Martinique	
<i>Funtumia elastica</i>	Arbre à caoutchouc	Arbre	Guadeloupe - Martinique				
<i>Halophila stipulacea</i>	–	Phanérogame marine	Guadeloupe - Martinique	Action précoce			
<i>Pinus caribaea</i>	Pin de Caraïbes	Arbre	Guadeloupe	Action précoce			
<i>Spathodea campanulata</i>	Tulipier du gabon, pisse-pisse	Arbre	Trois îles	Action précoce			
<i>Triphasia trifolia</i>	Orangine, Petite citronnelle	Arbuste	Guadeloupe - Martinique				
Type d'indicateur	Évolution attendue	Facilité de mise en œuvre	Source des données	Fréquence de mise à jour			
État	↗	Déjà suivi	DEAL	3 ans			
<b>Pertinence de l'indicateur retenu</b>							
Les espèces exotiques envahissantes sont considérées comme la troisième cause d'appauvrissement de la biodiversité mondiale. Leur développement est favorisé par les perturbations et les pressions anthropiques (dégradation environnementale, commerce international, changement climatique...). Les espèces invasives exotiques menacent le développement d'espèces endémiques. La Martinique faisant partie d'un des 35 hotspots mondiaux de biodiversité avec de nombreuses espèces spécifiques, il est important de suivre les espèces envahissantes et lutter contre ces dernières par la mise en de plans de lutte coordonnée. C'est pourquoi cet indicateur est pertinent pour répondre à l'enjeu de protection de la biodiversité martiniquaise.							
<b>Modalités d'analyse</b>							
Les démarches sont réalisées suite à des initiatives individuelles, une vérification des démarches engagées tous les 3 ans devraient donc être satisfaisante.							

## **ENJEU N°6 :**

# **MIEUX VALORISER LES RESSOURCES DE LA MARTINIQUE DANS UNE PERSPECTIVE DE CROISSANCE VERTE**

6.1	<b>Évolution de la consommation énergétique par habitant</b>			
Cet indicateur doit permettre de montrer l'évolution des consommations énergétiques par habitant – Il permet de montrer l'évolution des besoins et des modes de vie.				
<b>Enjeu concerné :</b> Mieux valoriser les ressources de la Martinique dans une perspective de croissance verte				
<b>Orientation(s) stratégique (s) concernée(s) :</b> Viser l'autonomie énergétique de la Martinique				
<b>Objectifs de référence :</b>				
<b>Valeur de référence</b>		<b>Année de référence</b>	<b>Illustration si nécessaire</b>	
1,42 tep/hab.		2016		
<b>Type d'indicateur</b>	<b>Évolution attendue</b>	<b>Facilité de mise en œuvre</b>	<b>Source des données</b>	<b>Fréquence de mise à jour</b>
État		Déjà suivi (IDD I409)	ADEME OMEGA	Annuelle
<b>Pertinence de l'indicateur retenu</b>				
Afin de viser l'autonomie de l'île, en termes de ressources, pour aller vers une croissance verte et impactant moins l'environnement, agir sur l'énergie est important. C'est pourquoi l'orientation stratégique « Viser l'autonomie énergétique » a été retenue : afin d'atteindre cela, il faudra agir sur deux leviers majeurs : le développement des énergies renouvelables et la diminution de la consommation énergétique. C'est pour cela que l'indicateur proposé ici est pertinent, puisqu'il permettra de suivre l'évolution de la consommation énergétique des habitants. Selon les résultats, cela permettra de mettre en place des actions et politiques pour agir sur la consommation.				
<b>Modalités d'analyse</b>				
Les variations climatiques annuelles peuvent jouer dans la consommation énergétique des ménages, c'est pourquoi il peut être intéressant de mesurer l'évolution de la consommation énergétique à la fois corrigée et non du climat : ces deux mesures permettront d'analyser la part variable due au climat et la part plus incompressible due aux modes de vie. Une mise à jour annuelle de cet indicateur paraît pertinente.				

6.2		Evolution de la quantité d'ordures ménagères collectées par habitant																																
L'intérêt de cet indicateur est suivre l'évolution du tonnage de déchets valorisé (matière et organique)																																		
<b>Enjeu concerné :</b> Mieux valoriser les ressources de la Martinique dans une perspective de croissance verte																																		
<b>Orientation(s) stratégique (s) concernée(s) :</b> Stabiliser et compléter les filières locales de valorisation des déchets grâce à des pratiques innovantes																																		
<b>Objectifs de référence :</b> PPGDND Martinique : Réduire la production individuelle d'ordures ménagères et assimilées (OMA) de 10% d'ici 2021 et 2027 par rapport à 2012, soit une réduction de 34kg par habitant (pour passer de 339kg/hab./an en 2012 à 305 kg/hab./an aux horizons 2021 et 2027).																																		
Valeur de référence	Année de référence	Illustration si nécessaire																																
485kg de DMA/hab./an (soit une production totale de 194 400 tonnes de DMA)  339kg d'OMA/hab./an (soit une production totale d'OMA de 135 700 tonnes)	2012	<p><i>Tableau 4 : Production des déchets ménagers et assimilés non inertes en 2012,</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Catégorie de déchets</th> <th>Performance en kg collectés / hab / an Martinique (2012)</th> <th>Performance en kg collectés / hab / an Outre-mer (2011)</th> <th>Performance en kg collectés / hab / an National (2011)</th> <th>Martinique en 2009</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ordures Ménagères Résiduelles</td> <td>319</td> <td>347</td> <td>288</td> <td>328</td> </tr> <tr> <td>Biodéchets</td> <td>5</td> <td></td> <td></td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>Matériaux secs collectés séparément</td> <td>10</td> <td>22</td> <td>48</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Verre collecté séparément</td> <td>5</td> <td>8</td> <td>30</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL OMA</b></td> <td><b>339</b></td> <td><b>377</b></td> <td><b>365</b></td> <td><b>338</b></td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Tableau 10 : Synthèse des tonnages d'ordures ménagères et assimilées</i> <i>Source : PPGDND Martinique</i></p>			Catégorie de déchets	Performance en kg collectés / hab / an Martinique (2012)	Performance en kg collectés / hab / an Outre-mer (2011)	Performance en kg collectés / hab / an National (2011)	Martinique en 2009	Ordures Ménagères Résiduelles	319	347	288	328	Biodéchets	5			4	Matériaux secs collectés séparément	10	22	48	3	Verre collecté séparément	5	8	30	3	<b>TOTAL OMA</b>	<b>339</b>	<b>377</b>	<b>365</b>	<b>338</b>
Catégorie de déchets	Performance en kg collectés / hab / an Martinique (2012)	Performance en kg collectés / hab / an Outre-mer (2011)	Performance en kg collectés / hab / an National (2011)	Martinique en 2009																														
Ordures Ménagères Résiduelles	319	347	288	328																														
Biodéchets	5			4																														
Matériaux secs collectés séparément	10	22	48	3																														
Verre collecté séparément	5	8	30	3																														
<b>TOTAL OMA</b>	<b>339</b>	<b>377</b>	<b>365</b>	<b>338</b>																														
Type d'indicateur	Évolution attendue	Facilité de mise en œuvre	Source des données	Fréquence de mise à jour																														
État	↘	Déjà suivi (IDD 1122)	ADEME DEAL	Annuelle																														
<b>Pertinence de l'indicateur retenu</b>																																		
La quantité de déchets produite en Martinique est plus élevée qu'en Métropole ce qui pose des problématiques en termes de traitement mais aussi de pollution quand ces derniers sont rejetés illégalement dans la nature. Des actions de sensibilisations et de préventions doivent être mises en place afin de réduire la production de déchets sur l'île. Suivre l'évolution de cette dernière est donc intéressant afin d'évaluer les effets des politiques de prévention et réduction des déchets sur la production effective.																																		
<b>Modalités d'analyse</b>																																		
Un suivi annuel paraît pertinent afin de bien suivre les évolutions de tonnage des déchets et afin de pouvoir identifier les actions ayant été propices ou non à une réduction des déchets produits sur l'île.																																		

6.3		Taux de valorisation matière et organique des déchets		
L'intérêt de cet indicateur est suivre l'évolution du tonnage de déchets valorisé (matière et organique)				
<b>Enjeu concerné :</b> Mieux valoriser les ressources de la Martinique dans une perspective de croissance verte				
<b>Orientation(s) stratégique (s) concernée(s) :</b> Stabiliser et compléter les filières locales de valorisation des déchets grâce à des pratiques innovantes				
<b>Objectifs de référence :</b> PPGDND Martinique : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les performances de valorisation des déchets recyclables (papiers, métaux, plastiques, verre...) de +36% d'ici 2027 par rapport à 2012 ;</li> <li>- Réduire la quantité de déchets mise en enfouissement en privilégiant la valorisation matière et énergétique : -51% de déchets enfouis, de 150 000 tonnes en 2012 à 72 000 tonnes en 2027</li> </ul>				
Valeur de référence		Année de référence	Illustration si nécessaire	
16% des déchets sont traités en valorisation matière et 13% en valorisation énergétique		2016	<p>Traitement des déchets en 2016</p> <p>■ Enfouissement ■ Incinération ■ Valorisation organique ■ Valorisation matière</p> <p>Source : ADEME Martinique, « Collecte, tri et traitement des déchets »</p>	
Type d'indicateur	Évolution attendue	Facilité de mise en œuvre	Source des données	Fréquence de mise à jour
État	↗	Déjà suivi (IDD I120)	ADEME DEAL	Annuelle
Pertinence de l'indicateur retenu				
<p>La valorisation matière ou organique des déchets permet de limiter le tonnage de déchets finaux en réutilisant les déchets grâce à la valorisation.</p> <p>La valorisation matière consiste principalement à utiliser les déchets comme substitution à d'autres matières ou substances : transformation des déchets qui deviennent la matière première d'un nouveau produit, fabrication de combustibles solides après récupération ou remblaiement de carrières avec les déchets inertes.</p> <p>La valorisation organique permet de valoriser les déchets organiques ou fermentescibles par compostage ou méthanisation pour les réutiliser, notamment comme fertilisant par exemple.</p> <p>Ces types de valorisation des déchets permettent donc de valoriser les déchets comme une ressource du territoire pouvant devenir une filière économique permettant de limiter les déchets et leurs impacts sur l'environnement dans une perspective de croissance verte. Suivre l'évolution de la valorisation matière et/ou organique des déchets permet ainsi de mettre en œuvre les actions nécessaires si la valorisation n'augmente pas assez.</p>				
Modalités d'analyse				
Un suivi annuel paraît pertinent afin de bien suivre les évolutions de tonnage des déchets et tonnages valorisés afin de pouvoir identifier les actions ayant été propices ou non au développement de ces filières de valorisation des déchets.				